Programme de formation

Partie 1 - Le comité social & économique

Le principe de la fusion des IRP, composition du CSE, fonctionnement du CSE

Partie 2 - Principes applicables à l'organisation des élections

Quand et comment mettre en place le CSE, répartition par collège, protocole d'accord pré-électoral, organisation matérielle des élections, listes électorales, listes de candidatures,

Partie 3 - Le processus électoral

Premier & second tour, clôture du vote et dépouillement, attribution des sièges, fin de l'élection.

Partie 4 - Gérer le dialogue social avec le CSE

Règlement intérieur du CSE (contenu, heures de délégations, nombre de réunions et de participant), CSSCT, BDESE.

Publics et prérequis

Équipe de direction - Personnes en charge de la fonction RH - Responsable des relations collectives

Aucun prérequis

Intra sur mesure ou interentreprises

Présentiel : 7 heures

Classe virtuelle : 7 heures

Mix learning : 7 heures

Intervenants

Juristes en Droit Social

Consultants RH

Inter

580 € HT / Jour / Personne

Intra

1400 € HT / Jour (groupe jusqu'à 10 personnes)

Frédéric BERTUCCI
fb@lexegalis.com
04 42 27 79 63

RC.1

METTRE EN PLACE VOTRE CSE

OBJECTIFS

- Connaître le régime juridique du CSE
- Être en capacité de piloter le processus électoral dans l'entreprise
- Maîtriser le nouveau cadre juridique et social applicable au dialogue social